

Cahier des charges Appel à projets Assist

Bien vivre dans son environnement



Sommaire

1.	CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS.....	3
2.	LES PROJETS VISES PAR L'APPEL A PROJETS	5
2.1	Nature des projets soutenus	5
2.2	Typologie de projets accompagnés	5
2.3	Publics cibles	6
2.4	Acteurs du projet.....	6
2.5	Dépenses éligibles et financement	7
2.5.1	Dépenses éligibles	7
2.5.2	Nature et montant des aides.....	7
3.	EVALUATION DES PROJETS	Erreur ! Signet non défini.
4.	CALENDRIER D'INSTRUCTION ET DE SELECTION DES DOSSIERS	8
4.1	Procédure de sélection et de mise en œuvre	8
4.2	Dossier de candidature et modalités de dépôt	8
4.3	Critères de sélection	9
5.	MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION DU PROJET	10
5.1	Conventionnement.....	10
5.2	Suivi et mise en œuvre des projets.....	10
5.3	Communication	11
5.4	Responsabilité	11
	Quelques définitions	12

1. CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

L'Union mutualiste VYV 3, appartenant au Groupe VYV, et la Caisse des Dépôts, acteurs majeurs de la santé et du développement territorial, associent leurs savoir-faire, moyens et expertises pour identifier, soutenir puis accélérer et répliquer le déploiement de dispositifs innovants en santé environnementale dans les territoires au sein de l'association ASSIST.

Un constat commun : face à l'ampleur des besoins, la réalisation de projets de santé innovants doit être facilitée tant sur les plans administratif et financier que technique.

Une ambition : faciliter, accélérer et répliquer des dispositifs innovants en santé dans les territoires.

Cette logique a conduit à la création de l'association assist, association d'intérêt général, le 17 mars 2021, qui a depuis accompagné près de 30 projets.

Promouvoir la bonne santé : l'importance de prendre en compte les facteurs environnementaux

Selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé – OMS -, les déterminants de la santé sont les « facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent l'état de santé des individus ou des populations ».

L'OMS rappelle également que « des environnements plus sains pourraient permettre de prévenir près d'un quart de la charge mondiale de morbidité » : un air pur, un climat stable, des services adéquats d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, une utilisation sûre des produits chimiques, une protection contre les radiations, des lieux de travail sains et sûrs, des pratiques agricoles rationnelles, des villes et des environnements bâtis favorables à la santé et une nature préservée sont autant de conditions préalables à une bonne santé.

Quelques chiffres : En France, près de 40 000 décès sont considérés comme attribuables à l'exposition aux particules fines chaque année sur la période 2016-2019¹. Les problématiques liées aux facteurs environnementaux (e.g. à la pollution sonore, atmosphérique ou aquatique) sont multiples. Pour le bruit par exemple, il est estimé qu'en Europe, 1 personne sur 5 est exposée à des niveaux de bruit environnemental dangereux pour la santé². Or, le bruit est la deuxième cause de morbidité (en termes de facteurs environnementaux) derrière la pollution atmosphérique en Europe selon l'OMS³.

Ceci s'inscrit dans la démarche « One Health » qui réaffirme l'interconnexion des organismes vivants et des écosystèmes, la santé des uns dépendant de celle des autres. « One Health », tient compte de ces liens complexes dans une approche globale des enjeux sanitaires. Celle-ci inclue la santé des animaux, des végétaux et des êtres humains, ainsi que les perturbations de l'environnement générées par l'activité humaine. Selon des estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Banque mondiale, les mesures prises au titre du principe « Une seule santé » sont susceptibles de rapporter au minimum 37 milliards de dollars des États-Unis (USD) par an à la

¹ Source : <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2021/pollution-de-l-air-ambient-nouvelles-estimations-de-son-impact-sur-la-sante-des-francais>

² Source : <https://www.eea.europa.eu/en/topics/in-depth/noise?activeTab=fa515f0c-9ab0-493c-b4cd-58a32dfaae0a>

³ Source : <https://www.who.int/europe/news/item/30-03-2011-new-evidence-from-who-on-health-effects-of-traffic-related-noise-in-europe>

communauté internationale. Or, les investissements consentis en faveur de ces interventions « Une seule santé » coûtent moins de 10 % de cette somme.

Pour chacun des déterminants de santé environnementaux - la pollution, la qualité de l'air, la qualité de l'eau, le bruit, l'exposition aux risques professionnels, l'accès à l'eau et à la nourriture, l'aménagement du territoire -, il est démontré et reconnu que des interventions humaines modifient sensiblement, et plus ou moins rapidement, l'état de santé d'un individu, d'un groupe de personnes, d'une population. Ces déterminants constituent autant de leviers d'actions sur lesquels à divers niveaux et moments, la collectivité a la capacité d'agir pour favoriser la promotion de la santé publique.

Des enjeux exacerbés par le changement climatique

En parallèle, le réchauffement climatique demeure la préoccupation principale des Français.

Entre 2010 et 2021, le réchauffement de la planète s'est largement imposé comme la principale préoccupation environnementale des Français (+ 22 points). Ce sujet devance désormais nettement les catastrophes naturelles et la pollution de l'air. Alors que les inquiétudes liées à la pollution des milieux aquatiques et à l'augmentation des déchets ménagers ont eu tendance à décliner au cours de la décennie écoulée, les préoccupations en matière de biodiversité ont plutôt progressé entre 2016 et 2018.

Les impacts environnementaux associés au réchauffement climatique sont également à considérer. L'exposition à la chaleur représente un risque considérable (plus de 5 000 décès attribuables à la chaleur lors de l'été 2023 – sur l'ensemble de la période de surveillance - en France⁴).

Des préoccupations sociétales croissantes

En 2021, plus de deux Français sur trois considèrent que les pesticides et la pollution atmosphérique représentent un risque élevé ou très élevé pour la population française. Depuis quelques années, la perception des risques liés aux inondations a considérablement évolué : entre 2011 et 2021, la part des enquêtés jugeant ce risque comme élevé ou très élevé est ainsi passée de 32 à 60 %. Par ailleurs, les perturbateurs endocriniens et les nanoparticules ont atteint fin 2021 un niveau historiquement haut⁵.

Face à ces constats, cet appel à projets vise à soutenir des projets ancrés dans les enjeux de santé environnementale, ayant des impacts à court terme (évaluables sur 2 à 3 ans). Les projets lauréats devront adopter une démarche évaluative et être portés par un ensemble d'acteurs territoriaux et impliquant les bénéficiaires finaux.

⁴ Source : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/documents/bulletin-national/canicule-et-sante.-bulletin-de-sante-publique-bilan-de-l-ete-2023>

⁵ Source : *Préoccupations environnementales des Français – Synthèse des connaissances en 2022*, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

2. LES PROJETS VISES PAR L'APPEL A PROJETS

2.1 Nature des projets soutenus

Thématique

Les projets devront s'ancrer dans les enjeux de santé environnementale. L'OMS définit la santé environnementale comme comprenant les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. La santé environnementale concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures

Ancrés dans les enjeux de santé environnementale, Les projets devront couvrir un ou plusieurs thèmes suivants :

- Le logement ou le bâti tertiaire,
- L'urbanisme,
- Les transports,
- L'alimentation,
- La pollution (sonore, lumineuse, chimique, ...),
- L'économie circulaire : déchets, eau, ...,
- La biodiversité, de façon induite ou via l'agriculture ou la sylviculture.

Mise en œuvre d'une démarche évaluative

Afin de favoriser le partage de bonnes pratiques dans un pas de temps raisonnable, seront privilégiées les actions qui ont des impacts à l'horizon de la durée de la collaboration entre le lauréat et l'association, de maximum 3 ans : actions d'adaptation à l'existant, solutions sur risques déjà identifiés, éducation à l'environnement existant via les comportements, dans une logique d'intérêt général.

2.2 Typologie de projets accompagnés

Pour être éligible, le projet devra être porté par une structure disposant d'une personnalité juridique (personne morale).

Cet appel à projets finance des dispositifs innovants en phase d'expérimentation, avec l'objectif de démontrer la pertinence d'un concept, d'un dispositif ou d'une organisation. Le candidat devra indiquer sa capacité à identifier les conditions de déploiement de sa proposition sur un périmètre plus large ou sur un autre territoire. Les dispositifs devront s'inscrire dans les normes et la réglementation en vigueur à la date de publication du cahier des charges. Les projets soutenus s'appuieront ou viendront en complémentarité des dispositifs déjà existants, prévoyant des interventions humaines et/ou numériques, avec une plus-value par rapport à l'existant.

Les projets présentés devront démontrer une innovation organisationnelle, technologique ou sociale, notamment au travers d'une revue de l'état de l'art. Pourront être considérés comme innovantes des propositions mises en œuvre dans un secteur autre que la santé environnementale, sur lesquelles un travail est nécessaire pour les y transposer. En revanche, l'application à une zone géographique d'une solution déjà expérimentée ailleurs ne sera pas recevable (voir par exemple des actions recensées sur <https://territoire-environnement-sante.fr/>, appels à projets ADEME, ...).

Le recours éventuel à l'utilisation de la data (outil de diagnostic ou de communication par exemple), en soutien à la politique publique visée, pourra être mentionné.

Le montant minimum du projet est de 100 K€ TTC.

2.3 Publics cibles

Le projet devra viser une population incluant une forme de fragilité géographique (exemple : quartiers politique de la ville), socio-économique ou populationnelle. Cette population reste au choix du candidat, qui devra en démontrer la cohérence avec les priorités territoriales, matérialisée par exemple dans le Plan Régional de Santé (Environnementale), un Contrat local de santé, une COP régionale, un schéma autonomie. Les projets à destination de la jeunesse seront particulièrement regardés, sans exclusivité ni avantage.

Toute action de médiation autour de la proposition, notamment afin d'en assurer l'acceptabilité sociale et maximiser les effets devra être décrite et valorisée. Des actions d'information et sensibilisation dépassant le public cible seront appréciées.

2.4 Acteurs du projet

Cet appel à projets s'adresse en priorité aux porteurs de projet suivants :

- Collectivités territoriales,
- Etablissements et services sanitaires et médico-sociaux, publics ou privés à but non lucratif ,
- Organismes privés à but non lucratif appartenant à l'économie sociale et solidaire (associations, fondations, mutuelles, etc.),
- Acteurs privés agissant dans le cadre de l'intérêt général.

L'équipe projet devra intégrer un ensemble d'acteurs complémentaires :

- Un professionnel de soins, ou une communauté de professionnels de soins,
- Un acteur territorial,
- Des représentants du public cible (les bénéficiaires),
- Un acteur de l'évaluation, dont les compétences peuvent être au sein d'une des structures ci-dessus ou externalisée.

Le groupement est représenté par un chef de file auquel les autres membres du groupement donnent expressément mandat pour les représenter dans le cadre du projet. Il est alors impératif de désigner une personne morale juridiquement porteuse du projet (chef de file) capable de mettre en place une

gouvernance robuste sur toute sa durée et une animation adéquate du consortium et des parties prenantes.

Le porteur de projet ou le consortium devra apporter les garanties sur sa capacité humaine (ressources et compétences), financière et matérielle à mener le projet dans son intégralité et sur la durée. Il devra démontrer d'un co-financement par d'autres partenaires ou d'un autofinancement.

2.5 Dépenses éligibles et financement

2.5.1 Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont constituées des coûts directement liés à la conception et à la mise en œuvre des projets sélectionnés (développement du concept, son déploiement ou l'extension de son activité) pour une durée de 36 mois à compter de la signature de la convention.

Sont éligibles les dépenses de ressources humaines dédiées spécifiquement à la conduite et la mise en œuvre du projet, les prestations de services, les dépenses d'investissement de petits matériels, à l'exclusion des dépenses liées à une éventuelle mise en conformité.

Sont exclues les dépenses de fonctionnement de la structure (en dehors du personnel dédié spécifiquement à la conduite et à la mise en œuvre du projet) et les dépenses immobilières.

Il s'agit ici de soutenir des dépenses ponctuelles et limitées dans le temps, qui ne peuvent pas se confondre avec une contribution aux dépenses de fonctionnement. Les dépenses liées à l'évaluation devront en outre être intégrées au budget.

Les dépenses éligibles correspondent aux montants TTC.

Le montant financier alloué à cet appel à projets par l'association ASSIST s'élève à la somme de 250 000 € TTC. Cette contribution sera répartie entre les différents lauréats sur décision du jury. Les contributions visées au présent article seront attribuées aux projets retenus dans la limite de l'enveloppe disponible.

2.5.2 Nature et montant des aides

Les fonds seront engagés par l'association ASSIST via trois versements : à la signature de la convention de financement, à mi-parcours et au terme du projet.

Assist finance un maximum de 40% des dépenses éligibles TTC.

En complément de ces aides financières, les lauréats à l'appel à projets intègrent une communauté de l'ensemble des porteurs de projets, à des échanges et outils spécifiques.

3. EVALUATION DES PROJETS

Les projets devront proposer des mesures d'impact qualitatives et quantitatives, évaluables, dans une logique d'amélioration continue. Les conditions et modalités de la pérennité des projets au-delà du soutien par l'association assist, notamment au niveau de la gouvernance et du modèle économique, devront faire l'objet d'un travail particulier.

Parce que l'association est persuadée que seule la communication de valeurs probantes permet d'assurer dans la durée la pérennisation ou l'essaimage de propositions, elle propose, en accompagnement à ce cahier des charges, un kit relatif à l'évaluation. Il en reprend les principaux

principes et évoque des pistes de processus, méthodologies et questionnements permettant de répondre au mieux.

La réponse du candidat devra inclure une proposition de démarche d'évaluation, documentée et auditable en précisant les ressources et compétences en interne ou externes mobilisées pour la conduire.

L'évaluation devra porter sur les impacts du projet et les mettre en avec les moyens mobilisés (financiers, humains, ...) afin de faire la preuve du concept expérimenté. L'évaluation devra également permettre d'identifier les conditions pour un passage à l'échelle ou pour répliquer le projet dans d'autres contextes.

4. CALENDRIER D'INSTRUCTION ET DE SELECTION DES DOSSIERS

4.1 Procédure de sélection et de mise en œuvre

La procédure de gestion de l'appel à projets de l'association assist respecte le calendrier suivant :

Ouverture des dépôts de candidature	8 juillet 2024
Clôture des dépôts de candidature	20 septembre 2024 12 heures (Paris)

Un jury présidé par un représentant de l'association assist, aura la charge de l'instruction des dossiers. La composition du jury sera rendue publique ultérieurement à la publication de ce cahier des charges. Il est proposé une procédure de sélection en plusieurs étapes :

1. Lancement de l'appel à projets : présentation du périmètre, des objectifs et des critères de sélection, consultable sur les sites web institutionnels de la Direction des Politiques Sociales de la Caisse des Dépôts et du groupe Vyv,
2. Dépôt des candidatures sur le site Démarches simplifiées à l'adresse <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-assist-sante-environnement>,
3. Pré-sélection des projets par des experts des groupes CDC et VYV,
4. Sélection des projets lauréats par le jury.

Les résultats de l'appel à projets font l'objet d'une notification auprès de chaque candidat de l'appel à projets.

4.2 Dossier de candidature et modalités de dépôt

Les structures candidates sont invitées à compléter leur dossier de candidature sur le site Démarche simplifiées <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-assist-sante-environnement>

Seront considérées « recevables » les candidatures complètes, avec l'ensemble des documents demandés, dont le projet de développement est parvenu avant la clôture de l'appel à projets ; transmises selon la procédure prévue, telle que détaillée ci-dessus.

A l'issue de la présélection, les pièces à fournir suivantes seront également à fournir :

- Liasses fiscales, rapports du commissaire aux comptes des trois derniers exercices clos et les comptes de la structure pour les années 2022 et 2023,
- Pacte d'actionnaires signé pour les structures concernées,
- Répartition des fonds propres (capital social, apports associatifs, etc.) de la structure au 1er septembre 2024.

Pour toute question complémentaire, vous pouvez utiliser la messagerie du site Démarches simplifiées.

Transparence du processus

Les résultats de l'appel à projets font l'objet d'une notification auprès de chaque candidat de l'appel à projets. En revanche, les documents transmis dans le cadre de cet appel à projets sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne seront communiqués qu'aux membres du jury et personnes impliquées dans le processus de sélection. Au terme de l'appel à projets les documents relatifs aux dossiers non sélectionnés seront supprimés de la plateforme.

Le jury de l'appel à projets est souverain. Aucun appel de la décision du jury n'est possible. De ce fait, aucune réclamation ne pourra être acceptée à la suite de la désignation des équipes gagnantes.

Protection des données personnelles

Dans toutes ses démarches, le porteur de projet s'engage à respecter la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel en vigueur résultant règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, en veillant notamment à l'information et à l'exercice des droits des personnes concernées.

4.3 Critères de sélection

Les projets doivent apporter des solutions concrètes. À cette fin, les candidatures seront examinées au regard des critères suivants.

CRITERES	DESCRIPTION
LEGITIMITE À AGIR	Connaissance de l'écosystème et expérience dans le secteur
	Composition, compétences et expériences de l'équipe projet et des professionnels associés
	Dimension participative : implication des parties prenantes, association des usagers dans les différentes étapes

CRITERES	DESCRIPTION
PERTINENCE DU PROJET	Réponse aux finalités exposées dans l'appel à projets et démonstration de la plus-value concrète du projet
	Précision du service ou du produit avec les coûts estimatifs et les temps de mise en œuvre associé.
	Caractère innovant ou original de la solution proposée (sur le plan social / soutenabilité économique / technique / mode d'accès)
	Réponse susceptible d'être déployée à court ou moyen terme à l'échelle nationale
SOUTENABILITE ET POTENTIEL DE PERENNISATION	Vision stratégique de long terme : processus de conception précis et cohérent (objectifs cibles de réalisation et d'amélioration dans la durée)
	Moyens mis en œuvre pour garantir une mobilisation dans la durée (financiers, humains, partenariats etc.)

5. MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION DU PROJET

5.1 Conventionnement

Le conventionnement se fera de manière bipartite entre l'association assist et le porteur de projet. Ladite convention précisera notamment : le contenu du projet, le calendrier prévisionnel de déploiement, le montant de la contribution prévue à l'article 4.3, les modalités de suivi, les modalités de communication, le calendrier et les livrables produits par le lauréat, etc.

5.2 Suivi et mise en œuvre des projets

Afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des projets, un comité de pilotage et d'évaluation sera mis en place par le lauréat, auquel l'association assist sera conviée. Son rôle est d'assurer le suivi global et opérationnel des projets soutenus, la gestion des contractualisations, la valorisation des projets et leur diffusion. Le candidat pourra faire des propositions, notamment en termes d'inscription dans une gouvernance pré-existante.

Les lauréats s'engagent à fournir un bilan de leur projet à l'association assist au plus tard à compter de 3 mois après la date de clôture de l'éligibilité des dépenses. Le modèle de ce bilan leur sera fourni par cette dernière. Dans ces bilans, figureront les éléments de bilans financiers, les données qualitatives et quantitatives relatives à la mesure d'impact des projets. Ils s'engagent aussi à participer à la démarche

d'évaluation et à fournir tout document demandé pour s'insérer dans une démarche de répliquabilité et d'industrialisation de la solution développée. L'ensemble des livrables et documents produits par les porteurs de projets seront réutilisables et sous licence de libre diffusion.

Dans l'hypothèse où une action ne serait pas mise en œuvre comme prévu dans le projet, le porteur en informera immédiatement l'association assist. Le cas échéant, celle-ci se réserve le droit de retirer sa participation financière et de l'affecter éventuellement à un autre projet opérationnel.

5.3 Communication

Le paiement de la contribution prévue à l'article 2.5.2 est conditionné au respect des règles suivantes dans le cadre des actions de communication (à spécifier ultérieurement lors du conventionnement) :

- apposition du logo de l'association assist précédé de la mention « avec le soutien de » et suivi de la mention « Un projet financé dans le cadre de l'association assist », sur tous les documents de présentation de leur action, et,
- validation préalable par l'association assist des documents de communication (plaquettes, site web, etc.) propres au projet précités.

5.4 Responsabilité

La participation à l'appel à projets implique la connaissance et l'acceptation des risques liés à l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission d'informations sur Internet, l'absence de protection de certaines informations contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, l'association assist, l'Union VYV3 et la Caisse des dépôts et consignations ne sauraient en aucune circonstance être tenus responsables, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement de l'appel à projets
- de la perte ou de l'altération de toute information ou donnée
- de la contamination du matériel informatique du candidat
- d'une indisponibilité temporaire, partielle ou totale, du site Internet notamment en cas de maintenance du site Internet ou du serveur sur lequel il est hébergé
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité pour le candidat de participer à l'appel à projets.

Il est précisé que l'association Assist, le groupe VYV, la Caisse des Dépôts ne peuvent être tenus responsables de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, en lien avec l'utilisation d'un service de communication en ligne, ainsi que de la défaillance des services postaux. Il appartient à tout candidat d'adopter toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte et actes de piraterie.

Quelques définitions

La santé

L'OMS définit la santé comme un état de bien-être total, physique, psychique et social. La santé est un processus en évolution permanente. Elle ne se limite pas à un état défini par des paramètres physiologiques à un temps T mais est fortement dépendante de l'environnement physique et social des populations

La santé environnementale

L'OMS définit la santé environnementale : elle comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

L'innovation

- Une innovation désigne un produit ou un processus (ou une combinaison des deux) nouveau ou amélioré qui diffère sensiblement des produits ou processus précédents d'une unité et a été mis à la disposition d'utilisateurs potentiels (produit) ou mis en œuvre par l'unité processus - manuel d'Oslo (OCDE).
- L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, (...)
- Conseil supérieur de l'ESS.



Comment utiliser les 6 fiches

1

Objectifs des 6 fiches

Les 6 fiches qui portent sur l'évaluation des projets soutenus par Assist sont à l'intention des candidats.

Elles visent les objectifs suivants :

- Permettre aux candidats de **mieux comprendre les attentes et ambitions à donner aux projets en matière d'évaluation.**
- **Partager une culture et une compréhension commune** en matière d'évaluation au travers de définition et concept.
- Transmettre des **premiers repères et outils simples d'utilisation** pour compléter son dossier de candidature.

2

Les contenus des 6 fiches

Fiche 1 : Pourquoi évaluer ?

Définition de l'évaluation, ce sur quoi peut porter l'évaluation, à quoi peut servir l'évaluation

Fiche 2 : Ce sur quoi peut porter l'évaluation

Au stade de l'expérimentation ou de la mise à l'échelle l'évaluation peut porter sur différents points

Fiche 3 : La logique d'intervention d'un projet

Un outil central à l'étape de la formulation du projet et servant de fil rouge pour l'évaluation

Fiche 4 : Le protocole d'évaluation

La définition de la méthode d'évaluation retenue et les modalités (calendrier, outils...)

Fiche 5 : Le glossaire de l'évaluation

Définition des termes clefs utilisés dans les fiches 1, 2, 3 et 4

Fiche 6 : Les registres d'évaluation

Vient compléter les fiches 1 et 2 pour bien cibler ce sur quoi faire porter l'évaluation du projet

3

Comment les utiliser pour la formulation de sa candidature

- Les **fiches 1 et 2** doivent permettre de **bien définir les objectifs et ambitions de l'évaluation ainsi que son périmètre.** La **fiche 6** qui revient sur des concepts clefs reconnus internationalement peut également aider en ce sens.
- La **fiche 3** doit **aider à formuler son projet de manière claire** et ainsi guider sur l'identification des résultats et impacts du projet sur lesquels l'évaluation pourra particulièrement porter.
- La **fiche 4** doit permettre de **préciser les modalités pratiques de l'évaluation** : les outils, les moyens mobilisés, le calendrier et les méthodes de collecte et d'analyse envisagées
- La **fiche 5** est en appui des autres fiches en donnant des définitions pour **se donner une compréhension et culture communes autour de l'évaluation.**



Pourquoi évaluer ?

1 L'évaluation c'est quoi ?

Une proposition de définition :

- « L'évaluation est une fonction qui consiste à **porter une appréciation** aussi systématique et objective que possible, **sur un projet en cours ou achevé**, un programme ou un ensemble de lignes d'actions, sa conception, sa mise en œuvre et ses résultats. Il s'agit de **déterminer la pertinence des objectifs et leur degré de réalisation, l'efficience [...], l'efficacité, l'impact et la viabilité** ». Comité d'aide au développement (CAD/OCDE)

Une autre proposition de définition :

- « L'évaluation est un moyen systématique de **tirer les leçons de l'expérience** et de s'en servir **pour améliorer les activités en cours** et promouvoir une planification plus efficace par un choix judicieux entre les actions ultérieures possibles. Cela implique **une analyse critique de différents aspects de l'élaboration et de l'exécution d'un programme et des activités qui le composent**, de sa pertinence, de sa formulation, de son efficience, de son efficacité, de son coût et de son acceptation par toutes les parties intéressées » (OMS, 1981)

2 Les questions pouvant être abordées ?

1

Les objectifs ont-ils été atteints? A-t-on atteint les résultats voulus?

2

Les activités ont-elles répondu aux besoins des différents acteurs?

3

Comment améliorer les activités du projet afin d'obtenir de meilleurs résultats?

4

Quels enseignements et conditions pour pérenniser le projet, voire le démultiplier ?

3 Pourquoi évaluer ?

Pour des raisons externes

- **Rendre des comptes** aux acteurs parties prenantes (partenaires, bénéficiaires...)
- **Communiquer** sur ses pratiques
- Partager et **valoriser les résultats** du projet
- Trouver des **financements / partenaires pérennes**
- Favoriser l'**essaimage**

Pour des raisons internes

- **Prendre du recul** et faire le point sur ce qui a été accompli
- **Améliorer la qualité** du projet (savoir les actions se sont déroulées comme prévu, mesurer les écarts..)
- Mesurer les effets d'une action, et **éclairer les prises de décisions**
- **Mobiliser les équipes**



A noter que la Fiche n°5 propose un glossaire des termes clefs et la Fiche n°6 donne des définitions des principaux registres d'évaluation.



Sur quoi faire porter l'évaluation du projet ?

1 Au stade de l'expérimentation

Objectif : Faire la preuve du concept

- Mesurer les changements générés par le projet
- Démontrer que le projet fonctionne et que les effets recherchés ont été atteints

2 Au stade du passage à l'échelle

Objectif : Déployer et pérenniser le projet

- Capitaliser et modéliser le projet
- Identifier les conditions de réussite du passage à l'échelle
- Identifier un modèle économique pérenne

>> L'évaluation pour faire la preuve du concept

Ce que vous devez faire	Comment vous devez le faire (exemples)
SUIVRE : Produire de l'information régulière sur les résultats du projet	Tableaux de bord d'activité Cartographie des parties prenantes
COMPRENDRE : Analyser le changement les effets observés par le projet et les expliquer	Enquêtes qualitatives et quantitatives Entretiens, groupes de parole, observations
PROUVER : Démontrer que les changements et les effets sont attribuables à mon action	Analyses qualitatives et/ou quantitatives pour mesurer les effets et impacts sur les bénéficiaires
VALORISER : Donner une valeur aux changements et effets générés par mon projet	Calcul coût-bénéfices Calcul du retour social sur investissement

>> L'évaluation pour passer à l'échelle

Je mesure la qualité du modèle à pérenniser

Les questions à se poser :

- L'évaluation du projet a-t-elle permis de faire la preuve du concept ?
- Des ajustements sont-ils nécessaires avant d'envisager le passage à l'échelle ou l'essaimage ?
- Le projet dispose-t-il d'éléments de modélisation formalisés (process, organisation, offre) ?
- Le modèle économique est-il robuste et sécurisé ?
- Les parties prenantes du projet partagent-elles l'ambition du passage à l'échelle, et quels seront leurs rôles ?
- Les points d'attention et leviers pour favoriser un essaimage sont-ils identifiés ?

J'identifie et j'anticipe les effets du passage à l'échelle

Les questions à se poser :

- Quels sont les impacts du passage à l'échelle du projet pour ma structure ? (en termes d'organisation, de modèle économique)
- Des nouveaux partenaires sont-ils à mobiliser ?
- Peut-on passer à l'échelle sans modifications majeures du modèle initial ?
- Quels sont les principaux effets recherchés avec ce passage à l'échelle ?



A noter que la Fiche n° 5 propose un glossaire des termes clefs et la Fiche n°6 donne des définitions des principaux registres d'évaluation.



La logique d'intervention d'un projet

1 La logique d'intervention, c'est quoi ?

- La « **logique d'intervention** » est l'idée directrice d'un projet lors de sa formulation.
- Il s'agit d'une projection de la façon dont on imagine que le changement va avoir lieu : une feuille de route, un cadre conceptuel qui illustre les hypothèses expliquant le comment et le pourquoi un projet est censé résoudre ou atténuer un problème à travers une séquence donnée de changements et la mise en exergue des liens de causalité.
- La logique d'intervention permet ainsi de supposer **pourquoi et comment certaines actions produisent le changement attendu** (Si ... Alors...) : « Réalisations du projet >> touchent de publics, le plus souvent en leur apportant un bénéfice immédiat >> change la situation et les comportements des destinataires >> change la situation et les comportements à l'échelle plus large de la société ».

2 Qu'entend-on par « causalité » ?

- Pour établir la logique d'intervention, on retient une définition simple : **cause et effets sont définis simplement par leur ordre dans le schéma logique**. Autrement dit, on appelle « cause » ce qui est avant, et « conséquence » ou « effet » ce qui est après. « **Une cause est invariablement suivie de son effet** » D. Hume Dans les représentations des logiques d'intervention, chaque flèche indique une relation causale, qui organise chaque événement dans l'ordre : les réalisations du projet sont avant les résultats qui sont avant les effets / impacts.
- Ce modèle dit « successionniste » est le plus courant, mais pas le seul. D'autres modèles plus complexes existent, faisant intervenir des conditionnalités (un effet ne se produit qu'en présence de plusieurs causes), des causalités concurrentes (une relation apparente s'explique par une autre cause), voire des relations circulaires (un effet renforce sa cause).

3 Un modèle simplifié à l'étape de la candidature pour aider à formuler son projet – comment remplir ?

	Description	Indicateurs pour observer
Réalisations	Qu'est ce qui est accompli / concrétisé avec les ressources allouées au projet ? Comment se concrétise le projet ?	Quels indicateurs permettent de mesurer que, et dans quelle mesure, le projet se déroule comme prévu quant aux réalisations ?
Résultats	Quels sont les avantages (ou inconvénients) que les destinataires directs obtiennent dès la fin de leur participation aux réalisations du projet ?	Quels indicateurs permettent de mesurer que, et dans quelle mesure, le projet atteint les résultats et les effets prévus ?
Effets / Impacts	Quelles sont les conséquences apparaissant pour les destinataires directs après la fin de leur participation à l'intervention, ou encore, les conséquences indirectes sur d'autres destinataires ?	Quels indicateurs qualitatifs et quantitatifs montrent que, et dans quelle mesure, les objectifs stratégiques (effets, impacts) du projet sont atteints ?



A noter que la Fiche n°5 propose un glossaire des termes clefs et la Fiche n°6 donne des définitions des principaux registres d'évaluation.

4

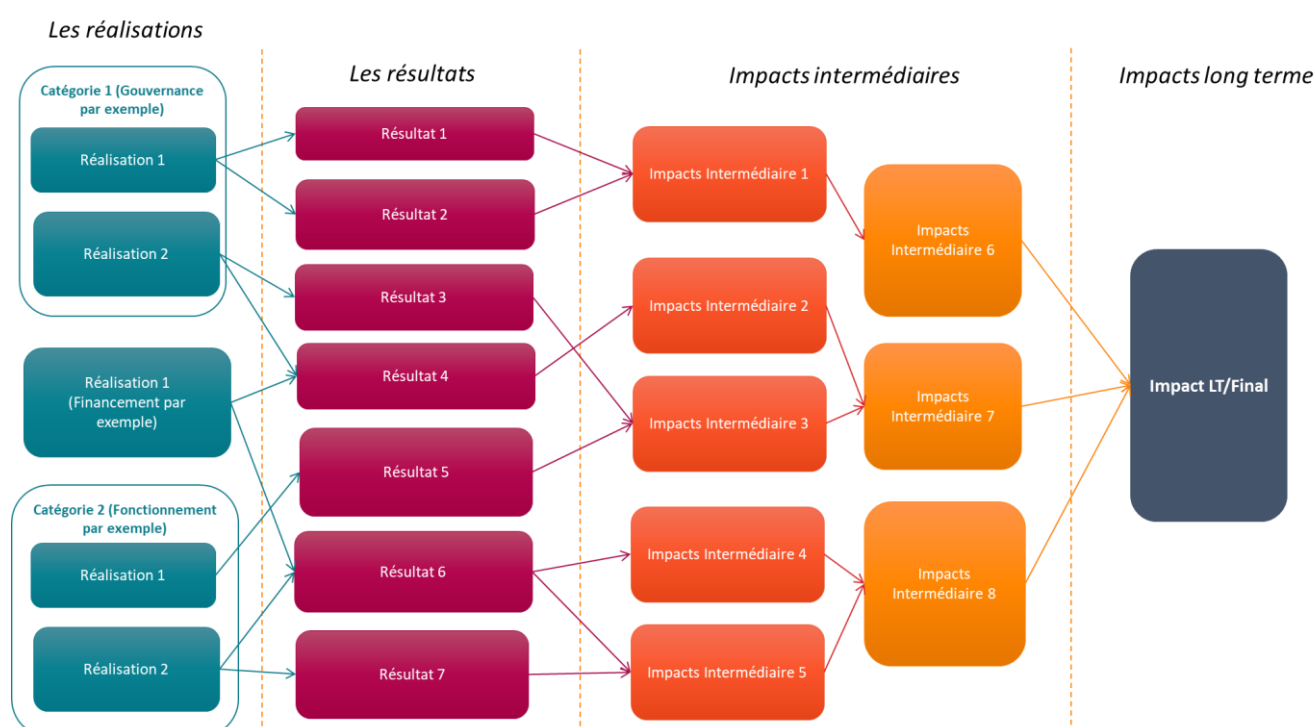
Un modèle simplifié à l'étape de la candidature pour aider à formuler son projet – un exemple simplifié

	Description	Indicateurs pour observer
Réalisations	- Mise en place d'un réseau d'eau potable - Organisation et formation pour la maintenance des équipements - Formation en éducation sanitaire des usagers	- Nombre d'agents de la commune formés - Nombre d'usagers sensibilisés
Résultats	- Un accès de qualité et en quantité à l'eau potable pour la majorité de la population - Des habitants ayant adopté des bonnes habitudes et gestes face à l'eau - Des techniciens en capacité de maintenir les nouveaux équipements	- Conformité physico-chimique de l'eau robinet - Conformité microbiologique de l'eau au robinet - Gaspillage de l'eau - Nombre d'opérations de maintenance (...)
Effets / Impacts	- Diminution des maladies liées à l'eau - Situation sanitaire améliorée	Taux de prévalence des maladies véhiculées par l'eau (choléra, légionellose...)

5

La logique d'intervention sous la forme d'un logigramme – un modèle possible également

- Le logigramme est un diagramme de la logique d'intervention d'un projet, autrement dit une représentation des hypothèses faites sur la façon dont l'intervention va produire ses effets.





Construire son protocole d'évaluation

1 Une évaluation pour quoi ?

- Pour être en capacité de mettre en avant de manière plus solide **l'impact et les effets du projet**
- Pour **documenter et valoriser les résultats** obtenus tant en interne qu'en externe
- Pour **adapter si besoin les modalités d'intervention** voire réorienter le projet suivant les résultats constatés
- Pour **capitaliser** et être en capacité de **reproduire les effets** (sur le long terme et/ou à plus grande échelle)
- Pour **identifier les conditions** pour une **mise à l'échelle** et/ou **répliquer le projet** dans d'autres contextes

2 Un protocole : de quoi parle-t-on ?

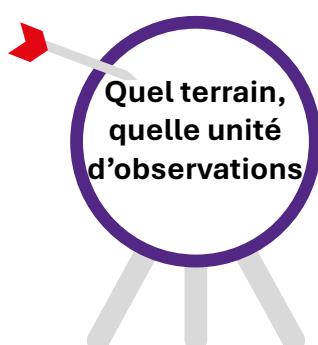
- Le protocole d'évaluation est la **déclinaison logique et chronologique de la méthode mise en œuvre** pour répondre aux questions d'évaluation, qui constituent le préalable de l'évaluation.
- Bâtir son protocole d'évaluation est **une étape qui peut être plus ou moins formalisée**, mais dans tous les cas essentiels pour structurer et stabiliser la démarche d'évaluation, **le protocole constituant le « fil rouge »** auquel se référer pendant l'ensemble du processus.

Le protocole d'évaluation doit présenter :

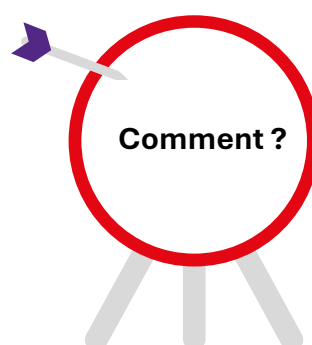
Une stratégie générale de collecte et d'analyse des données



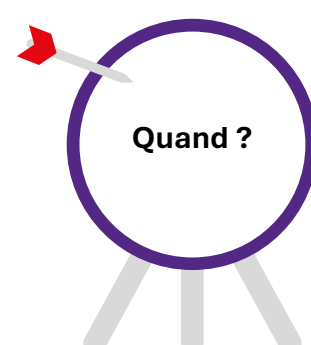
Les « objets » sélectionnés pour les investigations



Une série d'outils développés spécifiquement



Un plan de travail chronologique



3 L'intérêt de bâtir un protocole d'évaluation

1

Pour **structurer et concrétiser l'évaluation**, en stabilisant la « feuille de route de l'évaluation »

2

Pour **s'assurer de la faisabilité de l'évaluation** avec une dose de pragmatisme, pour répondre aux questions de manière solide et robuste

3

Pour mieux **communiquer autour de sa démarche** et se prémunir d'un défaut d'opacité, pouvant ternir la robustesse des résultats



A noter que la Fiche n°5 propose un glossaire des termes clefs et la Fiche n°6 donne des définitions des principaux registres d'évaluation.

4 Les grandes phases du protocole

1. Définition du champ et des questions, élaboration du référentiel d'évaluation et des outils de collecte
2. Déploiement des outils de collecte (analyse documentaire, enquêtes, entretiens, études de cas)
3. Dépouillement des résultats et analyses croisées
4. Rédaction et dissémination du rapport et autres livrables

5 Les étapes pour construire son protocole d'évaluation

Définir ce qu'on souhaite évaluer

La qualité du projet : ses modalités de mise en œuvre, les actions et activités déployées...

L'efficacité du projet : le degré d'atteinte des objectifs initiaux, les résultats constatés

Les impacts du projet : directs ou indirects, attendus ou non

...

Ex : Pertinence et effectivité du projet : *le projet a-t-il réussi à mobiliser les parties prenantes nécessaires à sa mise en œuvre ?*

Ex : Efficacité du projet : *le projet a-t-il réussi à toucher le public visé ?*

Ex : Impact du projet : *le projet a-t-il permis d'augmenter la qualité de vie des résidents ?*

Veiller à limiter le nombre de questions évaluative. Au maximum 3 à 4 questions par dimension évaluée pour ne pas engager une démarche trop lourde et difficilement réalisable. L'évaluation est un outil, pas une contrainte !

Préciser les questions auxquelles l'évaluation devra répondre

Le projet a-t-il réussi à mobiliser les parties prenantes nécessaires à sa mise en œuvre ? > *Profil et rôle des partenaires mobilisés ; Evolution de l'implication des partenaires au fil de l'eau...*

Le projet a-t-il réussi à toucher le public visé ? > *Nombre et profil de personnes touchées par les actions déployées ;*

Le projet a-t-il permis d'augmenter la qualité de vie des résidents ? > *Part des résidents satisfait des actions /services proposés / ayant perçu une amélioration...*

Identifier les indicateurs qui permettront de répondre aux questions

Une variété d'outils possibles : entretiens, enquêtes/questionnaires, focus group, observations...

Veiller à tenir compte des ressources disponibles et du calendrier du projet pour optimiser au mieux les phases de collecte.

Construire les outils de collecte adaptés à chaque indicateur



Plusieurs dimensions évaluatives possibles :

- Evaluation à l'échelle de la structure porteuse
- Evaluation à l'échelle des publics cibles
- Evaluation à l'échelle de l'écosystème partenarial

Les trois sont intéressantes, à vous de prioriser en fonction de l'ambition et des objectifs de votre projet.



Pour aller plus loin:

Fiche n°6 : Ressources disponibles en ligne



Glossaire des termes clés

1 Les mots clés de l'évaluation

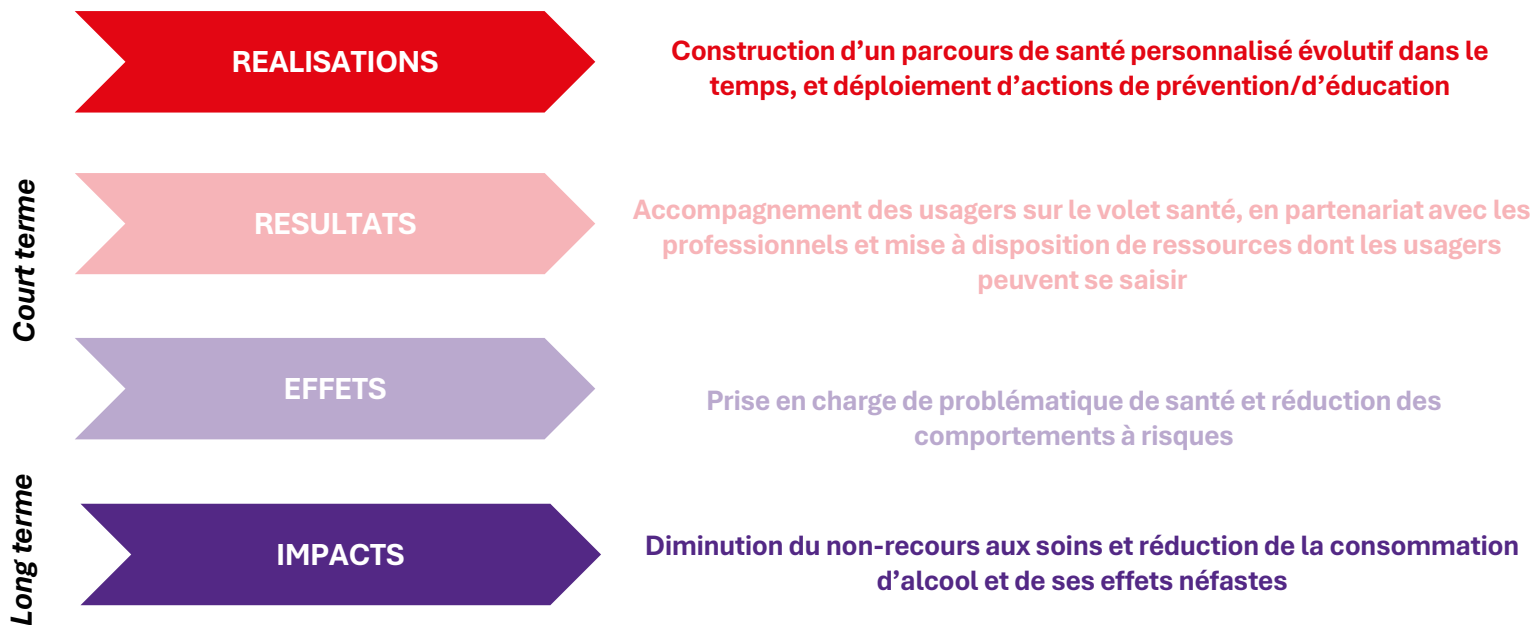
- La démarche d'évaluation implique **l'utilisation de divers mots ou notions qui sont incontournables**.
- La maîtrise de ces termes nécessite d'**être au clair sur les éléments de définitions** qui les caractérisent.
- Ce glossaire vise à apporter un premier niveau d'information sur quelques **des notions clés qu'il est nécessaire de mobiliser dès l'étape de réflexion sur la façon dont le projet va être évalué**
- Des illustrations accompagnent ce glossaire afin de proposer **des exemples plus précis des termes employés**

2 Définition des termes clés

Termes	Définition	Exemples
Logique d'intervention	La chaîne de causes à effets entre les réalisations et les impacts que le projet génère	<i>Voir illustration ci-après</i>
Réalisation	Ce qui est accompli / concrétisé avec les ressources allouées au projet. Ce qui concrétise le projet.	<i>Voir illustration ci-après</i>
Résultat	Avantages (ou inconvénients) que les destinataires directs obtiennent dès la fin de leur participation aux réalisations du projet	<i>Voir illustration ci-après</i>
Effet	Changement directement observable, attendu ou non, positif ou négatif, attribuable directement ou indirectement à une action ou une intervention et identifiable à court ou moyen terme.	<i>Voir illustration ci-après</i>
Impact	Conséquences apparaissant pour les destinataires directs après la fin de leur participation à l'intervention, ou encore, conséquences indirectes sur d'autres destinataires	<i>Voir illustration ci-après</i>
Indicateurs	Instrument de mesure quantitative ou qualitative qui donne de l'information	Nombre de participants à un atelier, évolution du nombre d'ALD, niveau de satisfaction
Public cible	Le public touché directement par le projet. <i>(par exemple, des professionnels de santé ayant bénéficié de nouveaux équipements)</i>	Les professionnels de santé, les patients
Bénéficiaire	Les bénéficiaires du projet ou de l'action déployée, qui va tirer un profit de l'action in fine <i>(par exemple, les patients des professionnels ayant reçu des nouveaux équipements)</i>	Les personnes atteintes d'une pathologie cardio-vasculaire

Exemples d'illustrations

La logique d'intervention : exemple autour de la démarche de réduction des risques et des dommages liés à l'alcool (RdRDA)



Qu'est-ce qu'un bon indicateur ?

Un indicateur simple	Un indicateur significatif	Un indicateur quantifiable
• Facile à comprendre • Facile à renseigner	• En relation avec l'objectif poursuivi • Suffisamment explicite • Spécifique au projet	• Au moindre coût • Stable dans le temps

Public cible vs bénéficiaire

Dans le cadre d'une campagne sur la promotion de l'allaitement :

- les publics bénéficiaires peuvent être le nourrisson, les parents ...
- Les publics ciblés peuvent être la mère, le père, les professionnels...

Les publics bénéficiaires et ciblés peuvent être différents.



Les registres d'intervention

1 Le registre d'intervention : qu'est-ce que c'est ?

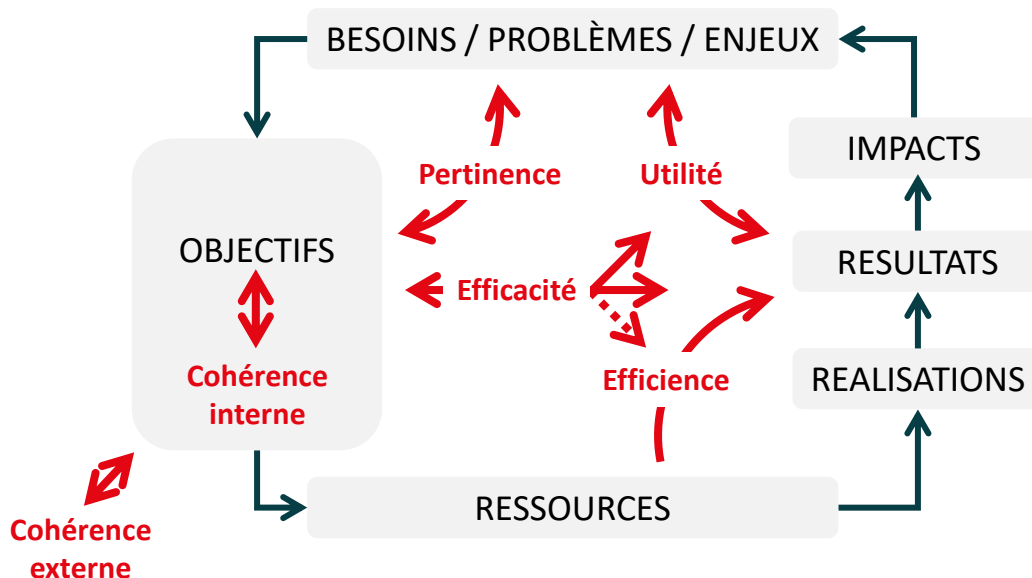
- Un des propos de l'évaluation est d'anticiper, suivre et analyser les effets d'un programme (projet, mesure, politique publique, etc.) et de porter un jugement. Ce jugement s'articule autour d'une palette de critères, dits critères d'évaluation (ou registre d'intervention). Ils sont généralement formulés sous la forme de questions, auxquelles le rapport d'évaluation doit répondre.
- Il n'est pas nécessaire de traiter de tous les registres d'intervention, mais d'identifier les plus utiles permettant de répondre aux questions sans réponses.

2 Les principaux registres d'intervention

Termes	Définition	Question à se poser
La pertinence	Elle examine le bien-fondé du projet au regard des objectifs et enjeux déterminés au départ : - On interroge l'adéquation entre les objectifs du projet et les besoins et enjeux	Est-ce qu'on avait besoin de ça ?
L'efficacité	Elle vérifie en quoi le projet mené a produit les effets attendus sur ses cibles - on interroge l'atteinte des objectifs du projet, les freins et les leviers qui ont empêché ou contribué aux résultats	Est-ce que ça a marché ?
L'efficience	Elle étudie la relation entre les coûts et les avantages, entre les résultats obtenus et les ressources utilisées - On interroge l'adéquation des ressources allouées au projet (moyens humains, financiers et matériels) avec les résultats obtenus	Est-ce qu'on peut avoir le même impact pour moins cher ?
La cohérence interne	Il s'agit de déterminer si la conception du projet a été correctement effectuée au regard des objectifs visés et des résultats recherchés - On interroge adéquation des ressources allouées au projet (moyens humains, financiers et matériels) avec les objectifs fixés	Est-ce que les différents outils/instrument se renforcent ou sont-ils contradictoires ?
La cohérence externe	Elle replace les objectifs du projet évalué dans le contexte d'autres projets ou actions menés - Cette interrogation peut recouvrir l'objet, les objectifs du projet, sa temporalité, les acteurs impliqués	Est-ce que ça renforce ou affaiblit d'autres dispositifs ?
La durabilité (viabilité, pérennité)	Elle vise à savoir si les effets du projet perdureront après son arrêt - on interroge la continuation des effets du projet après sa mise en œuvre, à court, moyen et long termes. On interroge les moyens nécessaires à la pérennisation des effets du projet.	Est-ce que les résultats du projet vont perdurer ?
Utilité	Elle vise à juger l'action vis-à-vis de ses effets attendus, mais aussi de ses effets inattendus, que ceux-ci soient désirables ou indésirables.	Est-ce que l'action a eu les effets attendus ? Ou des effets inattendus (désirables ou non ?)
Impact	Il juge les retombées du projet, attendues ou non, à moyen et long terme en étudiant les effets de celui-ci dans une perspective élargie. Il s'agit également d'expliquer pourquoi les changements observés ont eu lieu et dans quelle mesure ils sont imputables à l'opération analysée	Est-ce que le projet a produit à long terme et sur ses bénéficiaires finaux ?

Les registres d'intervention

1 Les registres à évaluer



2 Un exemple autour du dispositif "2 heures supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens"

Dans quelle mesure le dispositif réussit-il à toucher une diversité de collégiens, notamment ceux les plus éloignés de la pratique sportive ? Peut-on identifier des profils de collégiens, modalités de mise en œuvre et contextes particulièrement favorables

EFFICACITE

Dans quelle mesure la pratique sportive supplémentaire permise au travers du dispositif contribue-t-elle à l'amélioration du bien-être physique et psychologique des élèves bénéficiaires ?

IMPACT

Quelles sont les conditions nécessaires à la pérennisation et à la transférabilité des « 2H supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens » ?

PERENNISATION

3 Un exemple autour de la démarche de réduction des risques et des dommages liés à l'alcool (RdRDA)

Dans quelle mesure le déploiement d'une démarche RdRDA répond-elle aux besoins d'accompagnement des publics bénéficiaires des projets financés par le Fonds de lutte contre les addictions ?

PERTINENCE

Dans quelle mesure les modes opératoires des projets qui intègrent une démarche RdRDA sont-ils cohérents avec les objectifs poursuivis ?

COHERENCE